

**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 avril 2014 et du 26 juin 2018**

*Application des dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales*
=====

N° 2020-32 :

Avenant N° 2 au marché N° 2016-031 signé le 17 avril 2019 entre la Ville et la Société Lyonnaise d'Eclairage CITEOS, 325 rue Maryse Bastié – 69140 RILLIEUX LA PAPE.

Objet : Travaux de rénovation, d'extension et de relamping du réseau d'éclairage public :

Lot 1 : Travaux de rénovation, d'extension du réseau d'éclairage public

Les modifications suivantes sont apportées :

- Compte tenu des mesures gouvernementales prises pour lutter contre la propagation du Coronavirus, il a été décidé, en application de l'ordonnance N° 2020-319 du 25 mars 2020, de prolonger la durée du présent marché devant se terminer le 17 juin 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

- De ce fait, le montant maximum annuel du présent marché est porté à 339 250 € HT.

Caluire et Cuire, le 21 avril 2020

Philippe COCHET
Maire

